

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de reception de l'AR: 18/04/2024

066-246600415-DE_038_2024-DE

AGED I

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS RELATIFS A L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET GEMAPI, DU BUDGET IMMOBILIER LOCATIF ET DU BUDGET DECHETS.	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 23 Votants : 34 Délib. n° 02a- 09/04/2024
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de CORNEILLA LA RIVIERE (Espace Força Réal), sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Jeudi 28 mars 2024

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PROFFIT France (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean Claude (T), SURJUS Monique (T).

Absents ayant donné pouvoir : ALESSANDRIA Annabelle à BAPTISTE Florence (T), BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T), DOMENECH Alain (T) à SOLERE Jean Claude (T), DRAGUÉ Céline (T) à MARTINEZ Marie (T), HARIBOU Ali (T) à OLIVE Robert (T) PAGES Caroline, (T) à BOURNIOLE Frédéric (T), POUDADE Danielle (T) à BIANCHINI Marc (T), SILVESTRE Joseph (T) à SOLER Gérard, TRAFI Pascal (T) à GARSAU Jacques (T), VILA Patrice à BARNOLE Catherine (T), PARILLA Jérôme à METLAINE Naïma (T).

Absents excusés : BOHER Monique (T), LECOINNET Jean Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de reception de l'AR: 18/04/2024

VU le code général des collectivités territoriales,
066-246600415-DE_038_2024-DE

VU le décret n° ~~1587~~ ^{AGEDI} du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU la délibération prise en conseil communautaire du 12 Avril 2023, approuvant le budget primitif du budget principal, du budget GEMAPI et du budget immobilier locatif,

CONSIDERANT que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

CONSIDERANT que, pour ce faire, le Président a dû quitter la séance. Il a alors été remplacé par Monsieur Jacques GARSAU, 1^{er} Vice-président du groupement,

CONSIDERANT que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une concordance d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs sur le budget principal, le budget GEMAPI et le budget immobilier locatif.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire**

ARRETE les comptes administratifs de l'exercice 2023 du budget principal, du budget GEMAPI et du budget immobilier locatif.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corneilla la Rivière, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Marc BIANCHINI**

